

TERMES ET CONDITIONS : Promotion du programme d'apprentissage en ligne de JNTO Canada

1. Tous les participants doivent être des résidents canadiens âgés de plus de 18 ans et être un agent de voyages certifié pour rester éligible à ce concours.
2. Le concours se termine le 28 février 2022.
3. Les gagnants seront informés dans les deux semaines suivant le tirage au sort mensuel qui a lieu à la fin de chaque mois.
4. Le gagnant sera tiré au sort parmi les candidats éligibles (c'est-à-dire les utilisateurs qui ont complété l'intégralité des deux cours) et devra répondre dans les 48 heures pour accepter d'être le gagnant, ou un autre gagnant sera choisi. Des tentatives seront faites pour aviser le gagnant par courriel à l'adresse fournie au moment de l'inscription.
5. Le prix consiste en une carte-cadeau de 100 \$ pour chaque gagnant. Il y a un total de 15 prix à gagner.
6. Le promoteur (Travelweek Group) se réserve le droit de vérifier la validité des inscriptions et la décision du promoteur est finale.
7. L'organisateur (Japan Communications Inc.) se réserve le droit de modifier toute condition de ce concours, sans préavis.
8. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le prix ou une partie du prix (en raison d'une indisponibilité ou pour toute autre raison) par un autre prix ou une partie du prix de valeur monétaire égale.
9. Le promoteur et l'organisateur n'assument aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard de fonctionnement ou de transmission, défaillance de la ligne de communication, vol ou destruction ou accès non autorisé ou altération des inscriptions.
10. Ni le promoteur, ni l'organisateur, ni aucune autre personne ou partie associée à cette promotion ne seront responsables de toute perte ou dommage subi (y compris, mais sans s'y limiter, les pertes ou dommages indirects ou consécutifs) ou les blessures corporelles subies ou subies en relation avec la participation à cette promotion ou avec les prix offerts.
11. Les employés du Promoteur du concours et de l'Organisateur et tous les autres partenaires du prix, ses agents ou toute personne professionnellement liée à la promotion, et leurs familles, sont exclus de la participation à ce concours.
12. Le Promoteur collecte les informations personnelles des participants afin de mener la promotion. Si les informations demandées ne sont pas fournies, le participant ne pourra pas participer à la promotion.
13. Le lauréat sera informé par courrier électronique, et son nom et ses données personnelles pourront être utilisés dans de futures promotions associées à l'organisateur et au promoteur.
14. En participant à ce concours, vous acceptez d'autoriser les futures communications des organisateurs et des promoteurs de ce concours. Vous pouvez cependant vous désinscrire à tout moment.